Questions orales

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, nous n'avons pas encore pris de décision. Nous ne l'avons pas fait parce que nous sommes en train de mener une enquête approfondie au sujet des allégations et que les fonctionnaires du ministère de la Justice se sont rendus, au ministère ontarien de la Justice, à Toronto, pour examiner tous les faits.

LA GENDARMERIE ROYALE

L'ENQUÊTE SUR LES RUMEURS DE CORRUPTION DE FONCTIONNAIRES PAR LE SIM

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Nous devrions peut-être essayer de savoir ce qui se passe relativement à l'enquête de la Gendarmerie royale sur les allégations de corruption de fonctionnaires fédéraux. Je me demande si le ministre de la Justice ou le solliciteur général peuvent nous fournir des renseignements à ce sujet. Y a-t-il eu des rapports provisoires? Peuvent-ils révéler certains faits dès maintenant? Qu'a-t-on fait au juste?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas entendu parler à la Chambre des allégations de corruption auxquelles le député a fait allusion et, autant que je sache, la presse a parlé d'argent fourni pour des fins électorales, mais non d'allégations de corruption. Le député pourrait peut-être me rafraîchir la mémoire.

M. Alexander: Sauf tout le respect que je lui dois, le premier ministre ne devait pas être bien éveillé quant j'ai posé ma question. J'avais adressé ma question au solliciteur général par suite de la réponse du ministre du Travail. Celui-ci dit que la Gendarmerie royale faisait enquête sur les allégations de corruption concernant des fonctionnaires fédéraux. Je demande au solliciteur général de répondre à la question que je lui ai posée plus tôt.

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, j'ai communiqué avec la Gendarmerie royale à ce sujet la semaine dernière et on m'a signalé que l'enquête se poursuivait. Je communiquerai de nouveau avec elle demain.

[Français]

L'HABITATION

LE PROGRAMME DE GARANTIE POUR LES ACHETEURS— L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre d'État chargé des Affaires urbaines.

Lundi dernier le ministre déclarait à Winnipeg, et je cite:

... le gouvernement fédéral a promis de créer un programme national de garantie pour les acheteurs d'habitation, qui sera probablement administré par une agence au sein de laquelle l'industrie n'aura pas une voix majoritaire.

L'industrie aurait 49 p. 100 des voix dans cette agence et la majorité serait dirigée par les représentants du gouvernement et des consommateurs.

L'honorable ministre ajoutait par la suite qu'un tel organisme pourrait être créé de façon quasi instantanée. L'honorable ministre peut-il dire quel objectif son ministère et le gouvernement veulent atteindre par un tel programme?

[Traduction]

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, je n'ai jamais vraiment cru que nous pourrions obtenir ici des résultats instantanés, mais nous sommes en tout cas prêts à travailler avec l'industrie du logement, les provinces, les consommateurs et les établissements de prêts afin de trouver la bonne formule pour un système de garantie. Nous faisons de grands progrès dans cette voie. J'ai eu des entretiens avec l'industrie de la construction résidentielle à Winnipeg à ce sujet. J'espère que, très bientôt, nous offrirons un programme de garanties acceptable qui sera bien accueilli par toutes les provinces et tous les Canadiens.

[Français]

M. Beaudoin: Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

L'honorable ministre peut-il dire si ce programme aurait une fonction parallèle à celle de la Société centrale d'hypothèques et de logement?

[Traduction]

M. Danson: Monsieur l'Orateur, il n'y a pas de programme parallèle. Nous n'essayons pas d'établir des pouvoirs parallèles dans un sens ou dans l'autre. Il s'agit d'un nouveau programme destiné à protéger les acheteurs de maisons contre les défauts de construction, importants ou mineurs, pour qu'ils soient sûrs d'obtenir un bon produit, ce que leur garantit notre programme de logement.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

DEMANDE D'APPUI MINISTÉRIEL EN FAVEUR DES PROVINCES DANS LE POURVOI EN APPEL RELATIF À LA MAJORATION DU TARIF-MARCHANDISES

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Justice. C'est au sujet de la décision ou de l'ordonnance rendue hier par la Commission canadienne des transports au sujet des tarifs-marchandises. Selon cette ordonnance, on aurait décidé de bouder les compagnies ferroviaires, et les expéditeurs du Canada. Je demande au ministre si, au cas où il y aurait appel contre cette décision, ce qui est probable compte tenu de la déclaration faite par l'avocat du Canadien Pacifique, l'avocat du ministre et du gouvernement du Canada va de nouveau suivre la procédure sans précédent qu'il a suivie le 9 janvier à la Cour fédérale en s'opposant directement aux positions et aux décisions prises par la Saskatchewan, l'Alberta, et le Manitoba appuyées par la Commission des Transports de la Colombie-Britannique, de l'Ontario et de l'Atlantique? Le ministre peut-il nous assurer qu'il n'y aura pas de tripotage comme il y en a eu lorsque le gouvernement canadien s'est dressé contre les expéditeurs du Canada? En fait, c'était tellement flagrant que M. Gordon Blair, ancien député libéral, a déclaré...